

Les dispositifs en faveur des étudiants à Paris





Logements et bourses

- Les étudiants logés au CROUS de Paris qui ont souhaité quitter leur logement pendant la période de confinement sont exonérés du paiement des loyers sur la période. Pour signaler un départ de son logement > 01 40 51 62 00
- Les bourses sont maintenues, pour toutes questions sur les bourses > 01 40 51 62 00 ou par mail https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/message/new
- Le calendrier des demandes de bourse au titre de l'année 2020/2021 n'est pas modifié





Aides sociales

• Tous les étudiants peuvent faire une demande d'aide d'urgence auprès du CROUS de Paris. Son montant maximum est de 1687euros, plusieurs aides peuvent être accordées dans l'année mais le montant total maximum est de 3374 euros.

<u>Les critères</u>: avoir moins de 35 ans, sauf si étudiant en situation de handicap, être inscrit en formation initiale, sans condition de nationalité, les étudiants boursiers comme non boursiers sont concernés.

<u>La procédure</u>: Demande à faire par mail aux assistantes sociales du CROUS <u>contact-servicesocial@crous-paris.fr</u>

Certaines universités mettent en place des aides d'urgence comme l'Université de Paris : se renseigner auprès de son université





Soutien pour tous les étudiant.e.s parisien.ne.s

- L'association APASO met en place des consultations avec des psychologues. Prise de rendez-vous au 01 40 47 55 47 ou par mail etudiants@apaso.fr
- La Fondation Santé des Etudiants de France met en place des vidéos consultations avec des psychologues. Prise de rdv rel.heuyer@fsef.net
- Les psychologues de l'association APSYTUDE sont joignables au 06 27 86 91 83 ou par mail <u>rdv.apsytude@gmail.com</u>
- Un t'chat d'écoute et de soutien entre étudiant.e.s est animé par l'association Nightline de 21h à 2h30, les lundis jeudis vendredis samedis dimanches : nightline-paris.fr
- Toutes les informations sont à retrouver sur https://www.soutien-etudiant.info/





Soutien pour tous les étudiant.e.s parisien.ne.s

 Bureaux d'aide psychologique universitaires (BAPU) restent joignables :

BAPU Pascal <u>bapu.pascal@fsef.net</u> Langues : français, anglais, espagnol, allemand, hébreux.

BAPU Claude Bernard au 01 43 37 16 16 Langues : français, anglais.

 Services universitaires de la médecine préventive et de la promotion de la santé (SUMPPS)

SUMPPS Sorbonne Université sumpps@sorbonne-universite.fr SIUMPPS Université de Paris accueil@siumpps.parisdescartes.fr

Toutes les informations par établissement sont à retrouver sur https://www.soutien-etudiant.info/





Alimentation

- Les épiceries solidaires Agoraé sont ouvertes.
- Le Crous propose dans le cadre de ses aides d'urgence des chèques alimentation et produits de première nécessité.

Pour savoir si vous pouvez en bénéficier une étude de votre situation peut être faite en écrivant à :

contact-servicesocial@crous-paris.fr

Études

Des sites d'entraide scolaire et universitaire à destination des lycéen-ne-s, des étudiant-e-s et des parents d'élève : <u>covid-sos-education.fr</u> et <u>réussitevirale.fr</u>





Étudiants internationaux

- En ces circonstances tout à fait exceptionnelles, la durée de validité de plusieurs documents de séjour est prolongée de 3 mois à compter du 16 mars 2020. Même si votre titre de séjour étudiant, chercheur ou autre arrive à expiration, vous serez considéré.e en situation régulière sur le territoire français et vous conserverez votre droit de travailler et vos droits sociaux.
- Les permanences juridiques pour les étudiants étrangers continuent de manière dématérialisée. Les demandes d'entretiens sont à adresser à <u>apaso-paris@apaso.fr</u> à l'attention du service juridique, en précisant l'objet de la demande. La personne sera recontactée par téléphone.





Associations

- Toutes les aides mises en place par la Ville de Paris à l'adresse des associations sont à retrouver sur <u>ici</u>.
- Les appels à projets en cours (Appel à projets initiatives étudiantes et Appel à projets diffusion de la culture scientifique), prendront en compte les difficultés récentes rencontrées par les associations.
- Candidatez au Kit-à-se-lancer pour recevoir une aide à l'amorçage de projets de 500€ sur mie.paris.fr

Initiatives solidaires

- La Fabrique de la Solidarité de la Ville de Paris recense de nombreuses missions de solidarité locale. Tou.te.s les Parisien.ne.s qui souhaitent apporter leur aide peuvent se manifester <u>ici</u>
- Le Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable (REFEDD) organise sous forme dématérialisée sa semaine étudiante du développement durable (SEDD)
- L'opération « <u>un semestre en moins, une opportunité en plus</u> », propose aux associations étudiantes de reverser une partie de leur budget du semestre à la fondation des Hôpitaux de France





S'occuper et s'informer pendant le confinement

Pour recevoir la newsletter de la Maison des initiatives étudiantes (MIE) de la Ville de Paris c'est ici!

La MIE continue d'accompagner tous les étudiants par :

- une plateforme sur mie.paris.fr avec l'ensemble des formations disponible.
- une permanence téléphonique généraliste les mardis de 13h à 17h au 06 85 22 52 69 pour répondre à toutes les questions
- une permanence pour les associations ou les étudiants désireux de créer une association les mercredis de 15h à 17h à rejoindre <u>ici</u>: création d'association, recherche de financement, communication, développement des partenariats, gestion de projet, rédaction de ses statuts...
- une permanence pour les étudiants entrepreneurs les lundis de 13h30 à 14h30 à rejoindre <u>ici</u> : statuts, business plan, communication, commercialisation...



